OXYGÈNE de Soisy

ISSN 1622-3225
trimestriel
n° 17
octobre 2003
1 euro

Informations ~ opinions • le journal des Soiséens

CDG Express, c'est encore un accroissement des nuisances aériennes

Depuis le 25 août un débat public concernant CDG Express est lancé. Il s'agit de créer pour 2012 une liaison ferroviaire nouvelle entre la gare de l'Est et l'aéroport de Roissy au moyen d'une infrastructure en partie dédiée consistant essentiellement en un tunnel foré d'une longueur de... 10,8 km entre Noisy-le-Sec et Tremblay-en-France, pour un coût annoncé de 800 millions d'euros.

Présenté comme indispensable, ce projet n'est pourtant mentionné ni dans le contrat de plan Etat-région ni dans le Plan des déplacements urbains (PDU). Ce n'est même pas vraiment un moyen de transport collectif public, puisqu'il serait en dehors du système de la carte Orange et réservé aux seuls clients des compagnies aériennes, excluant entre autres les 72.000 salariés travaillant à Roissy.

Ses partisans déclarent que le service actuel sur le RER B est peu attractif. Mais les possibilités d'amélioration du RER B sont nombreuses et certainement plus bénéfiques pour la collectivité dans son ensemble que ce projet, pour lequel on peut craindre que les bénéfices éventuels soient... privés et les déficits fort possibles... publics.

En effet, les risques de dérapages au niveau du budget sont très importants car le coût du fameux tunnel (sous une zone urbanisée) est évalué à 500 millions d'euros alors que ce type de travaux peut être sujet à de nombreux aléas (voir Eole et Météor par exemple).

En cas de dérive de ces coûts, compte tenu du prix fixé et des prévisions de trafic (7,5 millions de passagers/an à 15 euros par aller) le remboursement des emprunts sera très difficile. De plus les membres du GIE CDG Express étant tous publics (ADP, RFF, SNCF), cela augure mal de la solution trouvée en cas de grosses difficultés (on peut faire le parallèle avec la reprise d'Orlyval par la RATP).

Faire des choix servant l'intérêt général. – Quoi qu'il en soit, tous les Val-d'Oisiens qui prennent le train tous les jours savent bien qu'il y aurait des choses bien plus intéressantes à faire avec ces 800 millions d'euros qu'une espèce de navette de luxe pour une minorité de privilégiés qui, de plus, risquent de ne même pas trouver le service à leur goût ! En effet, une moitié des voyageurs ne viennent pas ou ne se rendent pas dans Paris intramuros. Pour ceux-ci, le fait d'arriver en gare de l'Est, mal reliée au réseau du RER, risque bien d'être rédhibitoire.

Mais, surtout, le plus dangereux, c'est le fait que la nécessaire baisse du trafic aéroportuaire, en Ile-de-France et ailleurs, n'est pas prise en compte dans ce projet. En effet, compte tenu de son coût il est basé sur un trafic aérien important (plutôt 50 millions de passagers/an) dont, par son aspect élitiste, il ne peut capter qu'une part allant de 15 % à 25 %.

Accepter CDG Express, c'est accepter la logique infernale du développement exponentiel du trafic aérien. Il faut donc que tous les départements, collectivités et citoyens concernés se mobilisent pour dire « non » à ce projet qui insulte l'avenir et méprise l'intérêt général.

Arnaud Estrade

Gouvernement danger public numéro un

Cet été, au plus fort du scandale de l'incapacité du gouvernement à faire face à ses responsabilités en matière de santé publique, il y a une autre de ses décisions qui est passée quasiment inaperçue mais qui est potentiellement aussi mortelle : c'est les dérogations données à EDF pour qu'elle puisse relever à 29° la température de l'eau qui sort de ses centrales nucléaires.

Pourtant, s'il y a une température maximale prescrite, c'est parce qu'il y a danger pour l'environnement. Et c'est précisément au moment où il est particulièrement vital de respecter ces réglementations, parce qu'on se trouve déjà dans des conditions climatiques extrêmes, que le gouvernement s'en affranchit !

C'est dans ces moments d'exception que l'on mesure réellement si les gens en charge de l'intérêt collectif sont à la hauteur de leurs responsabilités. Et là, on constate que le gouvernement a été en dessous de tout : il a préféré prendre des risques écologiques majeurs, plutôt que d'avouer que la politique énergétique qu'il mène n'est absolument pas adaptée à notre siècle. Par intérêt personnel, il s'est comporté comme un danger public.

François Delcombre

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Une manipulation populiste (u.m.p.)

En début d'été, le service communication de la Cavam a distribué dans nos boîtes aux lettres le n° 1 d'un périodique de 20 pages. Les 56 membres du conseil de la communauté, dont un quart de femmes, sont tous de la même sensibilité politique, celle de leur président, Jean-Claude Noyer. Le même qui entame l'éditorial de cette revue intitulée « Ensemble » par *« au nom de tous les élus des 8 communes »*.

Actuellement l'Etat apporte 60 euros par habitant (102.700 hab.) dans la caisse de la Cavam. Avec une telle manne on aurait pu croire que nos municipalités allaient tenir leurs promesses électorales de blocage des impôts locaux. Après un an et demi d'existence, qu'en est-il exactement ?

– projet de subvention d'une quinzaine de nouvelles entreprises. Sur quels critères ?

– financement du fonctionnement de 2 missions locales ;

– quelques « sucettes » sur nos avenues pour expliquer le montant des dépenses pour les travaux de voirie avoisinants ;

– création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), pour remplacer les CLSPD, sans doute trop proches du terrain ;

– élaboration d'une politique de lutte contre les graffitis et les tags pour *« préserver la qualité de l'espace afin de favoriser le cadre de vie et le bien-être des habitants »*. Voilà une pollution visuelle qui va être réglée de main de maître.

– étude d'un projet de vidéosurveillance. L'ensemble des mouvements et partis politiques de gauche élus sur la Cavam a diffusé un tract au printemps pour expliquer l'ineptie de cette démarche.

Quiétude d'un certain électorat. – Comme on le voit, les fonds publics sont surtout utilisés pour assurer la quiétude de l'électorat des membres du conseil de communauté. Ce n'est pas en mettant un cautère sur une jambe de bois qu'on empêche l'amputation. Mais quand l'Etat ne subventionnera plus la Cavam, il sera temps de comprendre que l'augmentation excessive de nos impôts locaux sert surtout à des démonstrations populistes n'ayant que peu d'impact sur notre qualité de vie.

On aurait pu rêver d'une patinoire comme celle de Deuil, mais les amis de Noyer ont jeté l'éponge (sur la glace), ou d'un grand centre culturel avec un théâtre comme celui d'Enghien. Dommage que son maire n'ait pas souhaité intégrer cette communauté. D'ailleurs on ne l'avait pas invité !

Alain Parant

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le sale tic des sacs plastiques

Il y a quelque chose qui me désole quand je passe à la caisse après avoir fait mes courses à Auchan : c'est de voir toutes les caissières mettre 2-3 produits dans un sac plastique, le détacher, le faire rouler vers la cliente, et puis recommencer, jusqu'à ce que le chariot soit rempli de dix, quinze ou vingt sacs plastiques.

Quel gâchis ! Penser que tous ces sacs ont été fabriqués pour servir juste pendant quelques minutes, pour faire le transvasement du chariot au coffre de la voiture, du coffre de la voiture à l'appartement puis directement à la poubelle.

Fausse gratuité. – Pourtant, quand on sait qu'on va faire ses courses hebdomadaires à la grande surface, ce n'est quand même pas bien compliqué de prévoir d'emporter des sacs, sacs qui pourront servir pendant des années et qui, au total, seront bien plus économiques pour tout le monde. Car il ne faut pas croire que les sacs que Auchan distribue ainsi généreusement sont gratuits : le magasin répercute bien sûr leur coût sur le prix des marchandises.

Il paraît que ces sacs sont recyclables, mais ce n'est pas une raison. C'est un très mauvais exemple pour les jeunes générations, qui prennent ainsi l'habitude de ne faire attention à rien et qui croient que tout est consommable et jetable n'importe comment avec le moins d'efforts possible.

D'autres grands distributeurs ont su ne pas donner ces mauvaises habitudes à leurs clients, Auchan ne peut donc pas dire qu'il est obligé à cause de la concurrence ! Nous espérons rapidement une prise de conscience et un changement d'attitude qui sera bénéfique pour tous.

Catherine Bleuzé

radio-trottoir

LE FORUM DES ASSOCIATIONS, qui s'est tenu le dimanche 14 septembre, a largement démontré, s'il en était besoin, son utilité. Ne reste plus qu'à l'ancrer dans la vie soiséenne et à l'accueillir dans un lieu (par exemple la salle des fêtes) qui soit plus propice à accueillir une foule nombreuse.

LA LUTTE MENÉE PAR LES PARENTS D'ÉLÈVES du quartier des Sources a finalement été couronnée de succès puisque le 3e poste a été « débloqué » à la rentrée. C'est d'autant plus heureux que cela n'a pas été au détriment d'autres écoles, puisqu'il y a eu aussi des ouvertures de classe à Robert-Schuman et à Jean-de-La-Fontaine, inversant ainsi la tendance à la baisse de ces dernières années.

TOUT LE MONDE CROYAIT que les ronds-points avaient été inventés pour supprimer les feux tricolores, et cela avait effectivement un certain nombre d'avantages. Mais aujourd'hui, cumulant les inconvénients des deux systèmes, nos sémillants ingénieurs départementaux nous ont inventé les ronds-points *avec* feux tricolores. Ils ne doivent pas passer très souvent par la place Jean-Moulin à Soisy.

JOURNÉE « EN VILLE SANS MA VOITURE »

Changement de braquet pour la Ronde à vélo de la Vallée

BEAU SUCCÈS pour notre deuxième ronde à vélo, sous un chaud et beau soleil. Deux points de départ, Saint-Leu et Deuil-la-Barre, les deux pelotons se réunissant à la mairie d'Eaubonne, pour repartir vers les mairies de Sannois et d'Ermont (terminus).

L'on peut estimer la participation des cyclistes à 150 environ au total même si certains ou certaines n'accomplirent pas la totalité du parcours. La nouveauté cette année a été la reconnaissance de notre initiative par les institutionnels.

A Soisy, accueil par le maire, Luc Strehaiano, qui, à bicyclette et entouré de quelques membres de son conseil municipal, accompagna le cortège jusqu'à son arrivée.

Devant son hôtel de ville, Monsieur le Maire détailla les mesures qu'il comptait prendre pour faciliter la circulation du vélo dans sa ville... mais parut étranger à l'idée qu'on puisse effectuer le trajet domicile-travail à vélo, les lieux de travail n'étant généralement pas pourvus de douches. Pourtant, parmi les participants du jour, il y avait de nombreux adeptes de ce mode de déplacement pour se rendre à son travail, y compris avec la variante bimodale vélo + train...

A l'ouest du nouveau... – Dans le même temps, à Saint-Leu, le maire Jean Le Gac présentait ses projets de plan de circulation en cours d'élaboration par un cabinet d'experts, prodiguait de chaleureux encouragements et déléguait deux maires adjointes pour accompagner le cortège, tandis que, à Saint-Prix, la maire adjointe à la culture mettait les petits plats dans les grands.

La réunion des deux cortèges à Eaubonne permit de faire une haie d'honneur au mariage qui sortait juste à ce moment-là de la mairie, pour la plus grande joie du maire-adjoint à l'urbanisme, le dynamique Frédéric Legendre. Celui-ci put mettre en avant les réalisations toutes fraîches de pistes cyclables à contresens dans la ville, et les projets de circulation douce à développer dans le cadre de la communauté d'agglomération Val-et-Forêt.

Les deux pelotons réunis cheminèrent ensuite ensemble jusqu'à Sannois où, après un petit moment de désarroi pendant lequel la police municipale essayait de retrouver Monsieur le Maire, celui-ci surgit enfin et se mit à discuter avec les cyclistes sur le parvis.

Reconnaissance. – Enfin, à Ermont, accueil et petite réception avec boissons fraîches (bien méritées) par Lionel Georgin, maire adjoint à l'urbanisme et conseiller général du Val-d'Oise.

Certains espéraient une participation plus conséquente, mais ne boudons pas notre satisfaction, la Ronde à vélo s'installe dans les esprits, toute la presse locale a rendu compte de l'événement, les élus la reconnaissent, bref, elle est en train de devenir un « must ».

BERNARD ROZE (avec E. G.)

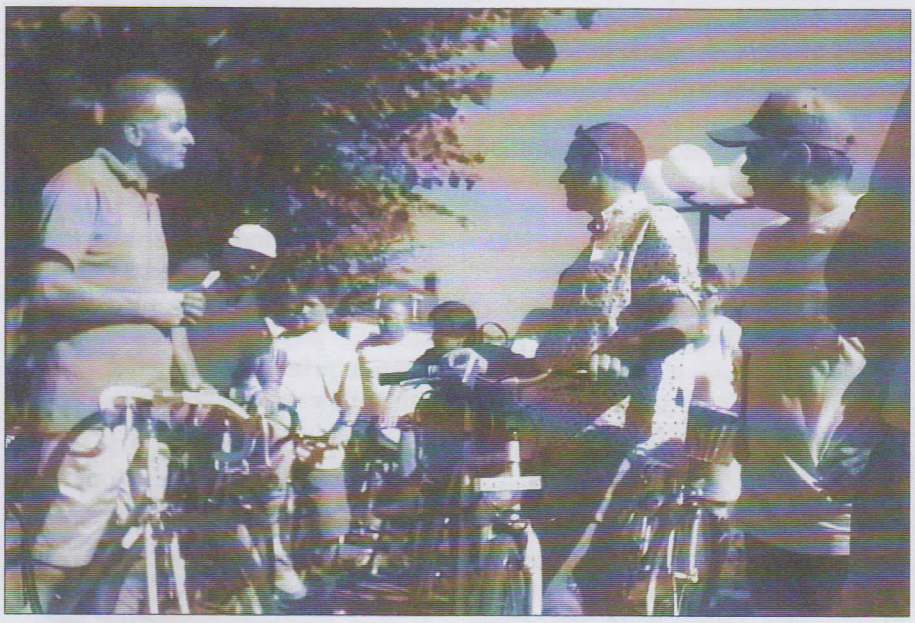

Samedi 20 septembre 2003, 15 h 15 : le maire de Soisy enfourche la cause du vélo. Les cyclistes soiséens en auront-ils des retombées ?

Evolution ou circonvolution ?

Luc Strehaiano est-il en train de faire sa vélorution culturelle ? Après son « silence radio » total de l'année dernière, sa présence active à cette ronde est assurément une bonne nouvelle. Car il faut quand même rappeler que, en huit ans de mandat, M. Strehaiano n'a pas créé un seul mètre de piste cyclable, et que l'aménagement récent de l'avenue Kellermann est une vraie catastrophe pour les cyclistes, malgré l'obligation qui normalement découlait de l'article 20 de la loi sur l'air du 30 décembre 1996 et les demandes expresses qui avaient été faites par les élus Verts du conseil municipal (cf. « Oxygène » n° 7 et n° 9). Alors, après les actes symboliques, les Soiséens attendent maintenant les actes concrets ! ***F. D.***

CADRE DE VIE

La publicité sera réglementée à Soisy, mais oui !

UN RÈGLEMENT LOCAL de publicité mis au point par la municipalité* en concertation avec les professionnels est en voie de publication et de mise en œuvre.

Il prévoit une réduction massive des emplacements où pourraient être édifiés des panneaux publicitaires. Plusieurs zones sont ainsi créées à Soisy en fonction du caractère à protéger. Une zone de publicité interdite près de la forêt, du lac d'Enghien, des carrefours paysagers. Une zone très réglementée pour les grands axes de circulation et les centres culturels ou civiques. Une autre à publicité très restreinte pour les secteurs pavillonnaires. Et une zone beaucoup plus libre pour les secteurs commerciaux ou d'activités.

Ainsi Soisy, après un effort soutenu pour le fleurissement de la ville, va voir disparaître les nombreux panneaux disgracieux qui heurtent notre regard et transforment le paysage de certaines zones en immense foire aux pubs.

Un exemple pour l'agglomération. – Au-delà de la volonté de qualité visuelle pour Soisy, espérons qu'il ne s'agisse pas là de lutte entre professionnels pour s'assurer l'exclusive de telle ou telle zone de « promotion publicitaire ».

En attendant la mise en conformité des tous les panneaux de la ville, nous pouvons souhaiter à toutes les communes de la communauté d'agglomération d'adopter un tel règlement. Nul doute que notre région gagnerait alors en qualité de vie et en respect de notre environnement visuel.

JEAN-FRANÇOIS PATINGRE

(*) Voté au conseil municipal les 28 mars et 26 septembre 2003.

POLLUTION SONORE

ADP se plie en quatre, mais...

SUITE À UNE INITIATIVE de Pascal Allard, maire-adjoint à la communication, une délégation d'Aéroports de Paris, conduite par Jacques Loriot, s'est efforcée, le 5 septembre, de convaincre les membres du conseil municipal de l'évolution favorable de la situation.

Les dernières nouvelles ne sont pas rassurantes. Si ADP met en avant une diminution des vols nocturnes, les riverains que nous sommes se demandent pourquoi ce sont justement ceux-là qui sont les plus bruyants. Une station de mesure fixe du bruit va être réinstallée, soit à l'hippodrome soit au centre technique Roger-Gilbert, mais ce n'est pas vraiment une consolation.

Le doublet nord n'est pas actuellement en service, et c'est donc le doublet sud, qui nous concerne plus particulièrement, qui supporte toute l'augmentation du trafic : 445 décollages à l'ouest pour une journée type de juin 2003 contre 384 en juin 2002 !

Action ou communication ? – Une troisième tour de contrôle va être mise en service au 4e trimestre 2004. ADP ferait-il cela si l'on allait dans le sens d'une réduction ? D'autant que ses réponses sur la création d'un quatrième point d'entrée et sur la modification des trajectoires restent peu convaincantes.

Ah ! si seulement Aéroports de Paris déployait autant de zèle à réduire les nuisances qu'à peaufiner sa politique de communication !

ARLETTE SELLEM

Vie du conseil

UN FAIT EXCEPTIONNEL s'est produit lors du conseil municipal du 26 septembre : la majorité a rejeté la convention de partenariat financier avec l'Office national des forêts régissant la brigade équestre de la forêt de Montmorency. Le maire estimait que *« les missions de sécurité sont toujours du ressort de l'Etat et que les communes n'ont pas à se substituer, dans ces proportions, à ce dernier dans l'exercice de ses prérogatives »*. En fait, il ne s'agit pas d'une position philosophique du maire, mais juste un problème de répartition financière...

A L'OCCASION DE L'APPROBATION des précédents comptes-rendus, Alain Ananian, seul élu de la liste Soisy Demain, a encore cherché querelle à Luc Strehaiano sur le fait que c'était lui qui avait le soutien de l'UDF et non la liste Soisy Avenir conduite par le maire. Les observateurs extérieurs ont eu du mal à les départager, d'autant qu'il n'y a pas eu de réponse à la question principale : « Est-ce qu'il y a une différence de politique ? »

TOUT EN VOTANT POUR LA DEMANDE, les élus Verts ont déploré le fait qu'existent des subventions au titre de la « réserve parlementaire » attribuées de manière discrétionnaire par les députés. D'autant qu'il ne s'agit pas de sommes symboliques, en l'espèce 50.000 euros pour des travaux dans le groupe scolaire Descartes. Le maire a reconnu que le système avait quelque chose de *« médiéval »* mais que, à partir du moment où cela existait, autant que Soisy en profite aussi.

RÉGINE LE GUIRIEC, conseillère municipale socialiste, a remis sa démission, pour raison de santé. Elle sera remplacée par Jean-Pierre Uhleman, également socialiste. Toute l'équipe d'*Oxygène* se joint aux vœux du maire pour lui souhaiter un parfait rétablissement.

OXYGÈNE de Soisy Trimestriel d'information et d'opinion publié par l'association Oxygène de la Cité retrouvée - ISSN 1622-3225
Imprimerie RPS Repro, 86 rue du Général-Leclerc 95120 Ermont ; dépôt légal octobre 2003 ; directeur de publication François Delcombre
Abonnements : 2 ans 7,50 € ; 2 ans soutien 15 €. **Adhésions** (année scolaire) : Membre actif 16 € ; membre bienfaiteur 32 €
Chèques à l'ordre d'Oxygène de la Cité retrouvée, boîte postale 47, 95230 Soisy-sous-Montmorency ; Courriel : oxygene-soisy@voila.fr